

CHALLENGES

FESTIVAL FOOT U12

FESTIVAL FOOT U13



TIRAGE AU SORT U12



FESTIVAL FOOT U₁₂ 2ème Tour samedi 15 Janvier



Horaire	Site D'accueil	Poules	N°Club	Equipes	N°Club	Equipes	N°Club	Equipes	N°Club	Equipes
	BAGNEUX C.O.MUNICIPAL Stade René Rousseau 2 Rue Gabriel Cosson 92220 Bagneux	1	500732	BAGNEUX C.O.MUNICIPAL	509310	CHATILLONNAIS S.C.M.	500638	VILLENEUVE LA GARENNE AM.		#N/A
	BOURG LA REINE A.S Stade Charpentier 16 rue Charpentier 92340 Bourg la Reine	2	509795	BOURG LA REINE A.S.	523265	GENNEVILLIERS C.S.M.	500038	ASNIERES F.C.		#N/A
	RUEIL MALMAISON F.C Stade du Parc 298 Avenue Napoléon Bonaparte 92500 Rueil Malmaison	3	542440	RUEIL MALMAISON F.C.	509738	VOLTAIRE CHATENAY MALABRY S.S.	500009	GARENNE COLOMBES A.F.		#N/A
14h	BOULOGNE BILLANCOURT A.C Stade le Gallo 28 rue de Sèvres 92100 Boulogne Billancourt	4	500051	BOULOGNE BILLANCOURT AC	500622	ST CLOUD F.C.	550596	0596 COLOMBIENNE FOOT E.S.		#N/A
	PUTEAUX C.S MUNICIPAL Stade Léon Rabot ile de Puteaux allée Georges Hassoux 92800 Puteaux	5	514386	PUTEAUX C.S. MUNICIPAL		NANTERRE ENT.S.	539013	R. C. DE FRANCE FOOTBALL COLOMBES 92		#N/A
	ISSY LES MOULINEAUX F.C Stade Gabriel Voisin 3 boulevard des frères voisin 92130 Issy les Moulineaux	6	500706 ISSY LES MOULINEAUX F.C		550679	MONTROUGE F.C. 92	540588	STADE FRANCAIS		#N/A
	CHAVILLE F.C Stade Léo Lagrange 3 rue Jean Jaures 92370	7	549265	CHAVILLE F.C.	564045	ANTONY FOOT EVOLUTION	524007	LEVALLOIS SP.C.	500005	CLICHY S/SEINE U.S.

1 QUALIFIE POULE DE 3 - 2 QUALIFIÉS POULE DE 4



TIRAGE AU SORT U13



FESTIVAL FOOT U₁₃ 2ème tour samedi 15 Janvier



Н	oraire	Site D'accueil	Poules	N°Club	Equipes	N°Club	Equipes	N°Club	Equipes
		VOLTAIRE CHATENAY MALABRY Stade des Bruyères Rue de Verdun 92290 Chatenay Malabry	1	509738	VOLTAIRE CHATENAY MALABRY S.S.	500051	BOULOGNE BILLANCOURT AC	549265	CHAVILLE F.C.
14h		LEVALLOIS SP.C Complexe Didier Drogba 7/11 rue Pablo Neruda 92300 Levallois Perret	2	524007	LEVALLOIS SP.C.	500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	542392	JEUNES D'ANTONY ASS.
		MONTROUGE F.C 92 Stade Jean Lezer 2 rue Chateaubriand 92120 Montrouge	3 550679 4 540588		MONTROUGE F.C. 92	530289	COLOMBES L.S.O.	564045	ANTONY FOOT EVOLUTION
		STADE FRANCAIS Stade Haras Lupin 129 avenue de la celle Saint Cloud du stade Français 92420 Vaucresson			STADE FRANCAIS	527758	SEVRES F.C. 92	548398	GENNEVILLOISE E.S.
		C.S.M CLAMART FOOTBALL Stade de la Plaine Avenue Claude Trebignaud 92140 Clamart	5	5 553138 C. S. M. CLAMART FOOTBALL		500732	BAGNEUX C.O.MUNICIPAL	500561	NANTERRE ENT.S.
		RACING CLUB COLOMBES 92 Stade Yves du Manoir 12 rue François Faber 92700 Colombes	6	539013	R. C. DE FRANCE FOOTBALL COLOMBES 92	520810	CHEMINOTS OUEST LIBRES A.S.	550596	COLOMBIENNE FOOT E.S.
		COURBEVOIE S.F Stade Jean Blot 25 rue Pierre Curie 92400 Courbevoie	7	551497	COURBEVOIE S. F.	511880	VILLE D'AVRAY U.S.	540587	NEUILLY OLYMPIQUE
		ASNIERES F.C Stade Léo Lagrange 53 rue Henry Poincaré 92600 Asnières	8	500038	ASNIERES F.C.	500005	CLICHY S/SEINE U.S.	500009	GARENNE COLOMBES A.F.
							2 2 2 1 1 5		

2 QUALIFIÉS PAR POULE



ARTICLE 1 - TITRE ET CHALLENGE

Le District des Hauts-de-Seine organise et gère annuellement sur son territoire des challenges pour le Football éducatif.

ARTICLE 2 – ORGANISATION

La Commission du Football éducatif est chargée avec la Direction Administrative et le Secrétariat Général, de l'organisation et de l'administration de ce Challenge



ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS

- **3.1** Le District des Hauts-de-Seine gère l'organisation de la phase départementale de la Coupe Nationale U13 FESTIVAL FOOT U13 mais également du FESTIVAL FOOT U12 départementale.
- 3.2 Une équipe par club en U12 et U13 engagée dans les critériums du District ou de la LPIFF, avant le tirage du 1er tour de cette coupe, participent sur inscription à ce challenge.
- **3.3** La Commission du Football Educatif est chargée de l'organisation de cette phase départementale.
- **3.4**. Les clubs ayant leur équipe 1 Seniors évoluant en championnat de Ligue ou District (jusqu'à la deuxième division) sont tenus d'engager au moins une équipe dans la Coupe Nationale.

5.2 - Le responsable du club recevant sera désigné comme responsable du Plateau.

5.3 – Durée

5.3.1 – Tours départementaux

La durée d'une rencontre est :

- Poule à 3 : 1 x 30 minutes

- poule à 4 : 1 x 20 minutes

- poule à 5 : 1 x 15 minutes

5.3.2 – Phase finale départementale

La durée d'une rencontre est de 1x 15 minutes.



5.4 - Classement

- **5.4.1** Le responsable du Plateau dresse un classement de chaque poule.
- **5.4.2** A chaque match, il sera attribué :
- 4 (quatre) points pour un match gagné
- 2 (deux) points pour un match nul
- 1 (un) point pour un match perdu



- **5.4.3** En cas d'égalité au classement d'une poule, les critères pour départager les exæquo sont, dans l'ordre :
- résultat du match entre équipes à départager
- la différence de buts sur tous les matches de la poule
- l'équipe ayant la meilleure attaque
- Une épreuve de jonglerie avec addition du total de trois joueurs avec pour maximum :
 50 contacts pieds droit / 50 contacts pieds gauche/50 contacts Tête
- Si égalité, prendre un 4ème puis un 5ème ... joueur.
- 1 essai, aucune surface de rattrapage, départ ballon au sol pour la jonglerie pied.

Une épreuve de pénalty n'est en aucun cas un moyen pour départager des équipes, elle ne sera donc pas validée pour départager les équipes.



5.5 - La commission compétente, après examen des feuilles de matches de chaque poule, qualifie pour le tour suivant autant d'équipes que nécessaire.

ARTICLE 6 - DÉSIGNATION DES RENCONTRES

- **6.1** La désignation des poules se fait par tirage au sort en fonction des secteurs géographiques.
- La répartition des équipes dans les poules se fait en fonction des lieux de plateaux choisis par la Commission foot éducatif.
- **6.2** La commission fixe le lieu des plateaux, et le club responsable de leur organisation.



ARTICLE 7 - PHASE FINALE

C'est la commission du Football éducatif qui organise cette phase finale.

- 7.1 La phase finale U13 permet de qualifier deux équipes du District pour la Finale Régionale qui regroupe 16 (seize) équipes en un même lieu.
- 7.2 La phase finale se déroule par une poule de seize (16) en formule échiquier pour les u13.
- 7.3 Une épreuve de jonglerie et une épreuve de conduite suivant le Règlement de la phase Régionale sera mis en place pendant la phase finale.
- **7.4** En phase finale, en cas d'égalité dans les poules, les équipes seront départagées en fonction des critères suivants :
- 1) le « défi conduite » départage les équipes.



7.5 – Les équipes classées 1ère et 2ème seront qualifiées pour participer à la Finale Régionale.

ARTICLE 8 - TERRAINS

Le terrain devra être celui habituellement utilisé pour les matches de compétition. Il devra répondre aux critères définis dans le règlement des critériums de Football d'Animation



ARTICLE 9 - HEURES DES MATCHES

9.1 - Les matches devront commencer à 14H00, hormis dérogation accordée par la commission du football d'animation.

9.2 - Le forfait sera considéré comme avisé, dans les conditions prévues à l'Article 23, alinéa 2 du R.S.G. du District.

<u>ARTICLE 10 – ÉQUIPEMENTS</u>

Conformément à l'Article 16, dans sa totalité du Règlement Sportif Général du District.

<u>ARTICLE 11 – BALLONS</u>

Conformément à l'Article 16, Alinéa 2, du Règlement Sportif Général du District. Ils seront de taille n° 4.



ARTICLE 12 - QUALIFICATION ET LICENCES

- **12.1** La qualification des joueurs et la composition des équipes sont soumises aux règlements Généraux de la F.F.F. et au Règlement Sportif Général du District.
- 12.2 La phase départementale de la Coupe Nationale U13 est réservée aux
- joueurs U12 et U13 (joueurs et joueuses nés en 2006 et 2005). Toutefois, suivant les Articles 73 et 168 des R.G. de la F.F.F, chaque équipe pourra inscrire et faire participer 3 joueurs maximum de la catégorie U11 (joueurs nés uniquement en 2006) dans une équipe.
- Par ailleurs, une joueuse U14 (née uniquement en 2004) pourra participer au challenge au sein d'une équipe U13.
- 12.3 Vérification des licences

L'éducateur ou le dirigeant en charge de l'équipe devra impérativement présenter les licences aux responsables du plateau avant le début des rencontres.



12.4 - Mutations

Le nombre de joueurs titulaire d'une licence mutation pouvant être inscris sur la feuille_de match est <u>limité à 6.</u>

ARTICLE 13 – ARBITRES

- **13.1** Les rencontres seront dirigées prioritairement par un jeune arbitre officiel, ou par un joueur ou dirigeant licencié.
- 13.2 En phase finale, la C.D.A. désignera des Arbitres Officiels pris en charge par le District. Préférence sera donnée aux jeunes Arbitres de Foot d'Animation.



ARTICLE 14 - TENUE ET POLICE

- **14.1** Les clubs et les organisateurs qui reçoivent sont chargés de la police du terrain et sont tenus pour responsables des désordres qui pourraient résulter, pendant ou après le match, du fait de l'attitude de leurs joueurs ou du public.
- **14.2** Conformément au Règlement disciplinaire, un dossier peut être transmis par la Commission Football d'Animation à la Commission de Discipline. Des sanctions sévères seront infligées aux joueurs ou dirigeants dont la conduite aura été un sujet d'incidents ou de troubles vis-à-vis de l'Arbitre, des Officiels, des autres joueurs ou du public.



ARTICLE 15 - FORFAITS

- **15.1** Un club déclarant forfait devra en aviser le club adverse et le District au plus tard quatre jours avant la date des matches par lettre ou fax.
- **15.2** S'il déclare forfait passé ce délai, une amende lui sera appliquée pour forfait non avisé.
- **15.3** Une amende pour forfait est infligée au club (voir montant à l'Annexe financier du R.S.G. du District)
- **15.4** Une équipe se présentant sur le terrain avec moins de six (6) joueurs qualifiés ou réduite à moins de six joueurs (6) joueurs en cours de partie sera éliminée du tour de Coupe. Les matches qu'elle aura disputés, seront neutralisés.
- **15.5** Toute équipe abandonnant la partie sera sanctionnée par la suspension de son dirigeant et par une amende fixée à l'Annexe financier du R.S.G. du District.



ARTICLE 16 - RETOUR DE LA FEUILLE DE MATCH

- **16.1-** La feuille de résultat, ainsi que l'ensemble des feuilles récapitulatives des d'équipes, devront parvenir au District avant le mardi 12 h, soit par la Poste, soit être remises au Secrétariat par le Responsable du Plateau.
- **16.2** A défaut une amende, prévue à l'Annexe financier du R.S.G. du District, sera infligée au club fautif.
- **16.3** En cas de non envoi après une réclamation de la Commission, cette dernière pourra éliminer tous les équipes de la poule concernée.



ARTICLE 17 – RÉCLAMATIONS

Les réserves éventuelles, à déposer avant les rencontres, seront inscrites par le Dirigeant réclamant sur la feuille de match, et contresignées par le responsable du plateau. Les litiges ou incidents pendant le match, seront examinés en fin de rencontre par le responsable du plateau et obligatoirement portés sur la feuille de match. En dernier ressort, les réclamations, litiges ou incidents seront examinés par la Commission du Football d'Animation, puis, éventuellement transmis aux Commissions compétentes.

<u>ARTICLE 18 – APPELS</u>

Ils seront reçus dans les formes et délais en vigueur, selon l'article 31 du Règlement Sportif Général du District



ARTICLE 19 - APPLICATION DES REGLEMENTS

Dans tous les cas non contraires au présent règlement, les statuts et le Règlement Sportif Général sont applicables.

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la Commission du Football d'Animation, en dernier ressort par le Comité Directeur.